

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MAI 1846.

### **Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Alexandre-Joseph Couvez, professeur de littéra- ture Française à l'athénée de Bruges.**

(Voir le n<sup>o</sup> 78 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par pétition en date du 10 novembre 1845, le sieur Alexandre Joseph Couvez, qui est né à Lille le 12 juin 1813, demande la Naturalisation ordinaire. Après avoir fait ses études en France et y avoir terminé son cours de Philosophie, il y a obtenu, le 10 août 1852, le diplôme de bachelier ès-lettres. Depuis lors jusqu'en 1857, il a donné dans sa ville natale des répétitions de grec, de latin et de français.

En 1856, il a publié un volume de poésies, intitulé : *Prières et Souvenirs*, ouvrage qui a été accueilli avec beaucoup de faveur. En octobre 1857, lors de la réorganisation de l'Athénée de Bruges, il y a sollicité et obtenu la place de professeur de littérature française, il occupe encore cette chaire aujourd'hui, et compte en Belgique une résidence non interrompue de plus de huit années.

D'une conduite constamment exemplaire, le sieur Couvez s'est acquis l'estime et la considération de ses concitoyens. Les autorités consultées en font le plus bel éloge et sont unanimement d'avis que les services qu'il a rendus à l'enseignement depuis son arrivée en Belgique, les succès qu'ont remportés ses élèves aux concours généraux, le zèle et l'aptitude dont il ne cesse de donner des preuves dans l'accomplissement de ses devoirs, le rendent à tous égards digne de la faveur qu'il sollicite.

Dans sa séance du 17 mars 1846, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 45 suffrages contre 8.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.